



## CERTIFICAT DE CONFORMITE N°: CC-1/2021

Délivré par La Direction Générale de la Sécurité des Systèmes d'Information

- En application des dispositions de l'article 9 de la Loi n°53-05 relative à l'échange électronique de données juridiques promulguée par le dahir n°1-07-129 du 19 Kaada 1428 (30 novembre 2007) ;
- En application des dispositions de l'article 3 du décret n°2-13-881 du 28 rabii I 1436 (20 janvier 2015) modifiant et complétant le décret n°2-08-518 du 25 jourmada I 1430 (21 mai 2009) pris pour l'application des articles 13, 14, 15, 21 et 23 de la loi n°53-05 relative à l'échange électronique des données juridiques ;

Pour le :

### DISPOSITIF DE CREATION DE SIGNATURE ELECTRONIQUE SECURISEE

<b>Désignation du produit</b>	IAS classic v4.4.2 avec serveur MOC v1.1 sur plateforme MultiApp v4.0.1 masquée sur le composant M7892 G12
<b>Version du produit</b>	Version de l'application IAS : 4.4.2 Version de l'application MOCA Server : 1.1 Version plateforme Java Card MultiApp : 4.0.1
<b>Développeurs</b>	-GEMALTO SA -INFINEON TECHNOLOGIES AG
<b>Fonctions</b>	Génération des données de création et de vérification de signature électronique, création de signature électronique

### REFERENCES D'EVALUATION

<b>Références normatives</b>	Critères Communs version 3.1 révision 5		
<b>Niveau</b>	EAL5+	<b>Augmentations :</b>	ALC_DVS.2 AVA_VAN.5

#### NOTES :

- Ce certificat de conformité est valide tant que les références d'évaluation ayant permis de le délivrer n'ont pas subi de modification. Tout changement doit être signalé immédiatement à la Direction Générale de la Sécurité des Systèmes d'Information ;
- Le produit doit être utilisé conformément aux conditions et restrictions d'utilisation définies dans le rapport de certification selon les Critères Communs ;
- Lorsque les conditions selon lesquelles le certificat de conformité d'un dispositif de création de signature électronique sécurisée a été délivré ne sont plus réunies ou qu'elles ont subi des modifications ultérieures, la Direction Générale de la Sécurité des Systèmes d'Information procède au retrait dudit certificat ;
- Ce certificat est valable dix ans à compter de la décision de certification du produit selon les Critères Communs, à savoir jusqu'au 11 juin 2028 ;
- La délivrance de ce certificat ne constitue pas en soi une recommandation d'utilisation du produit par la Direction Générale de la Sécurité des Systèmes d'Information, et ne garantit pas que le produit soit totalement exempt de vulnérabilités exploitables.



Le Directeur de la Stratégie & de la Réglementation

Signé : Saâd EL KHADIRI